



Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

# AVIS PUBLIC

À tous les contribuables  
Dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière  
2019 - 2020 - 2021

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes sera en vigueur pour les exercices financiers 2019-2020-2021. Ce rôle a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2018 et toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est donné qu'il peut-être déposé à l'égard du rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X.

Ce nouveau rôle triennal d'évaluation foncière entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant.
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
MRC de Joliette  
632, rue de Lanaudière  
Joliette (Québec) J6E 3M7
3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
4. Être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Joliette et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce dix-neuvième jour de septembre 2018.

---

Marie-Claude Parent  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## **Certificat de publication**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Notre-Dame-des-Prairies, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la municipalité l'avis ci-joint, le 19 septembre 2018, entre 16 h et 16 h 30, et qu'une copie de celui-ci est publié sur le site Internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 19 septembre 2018.

Marie-Claude Parent  
Directrice générale et secrétaire-trésorière